



Nombre de conseillers :

en exercice : 10
présents : 7
votants : 8
(dont 1 procuration)

Date de la convocation :
16/05/2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Apchat, sous la présidence de Monsieur Patrick PELISSIER, Maire

Présents : Mme Françoise PELISSIER
MM Christian BAFOIL, Cédric BOYER, Thierry CHARBONNIER,
Christian LASSAIGNE, Patrick PELISSIER, Raymond SIBILLE

Absent : Nicolas BUFFAY (excusé), Angélique LAROQUE, Nathalie THOMAS (excusée-a donné procuration à BOYER Cédric)

Secrétaire de séance : Françoise PELISSIER

◆ Le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 15/04/2022. Aucune observation.
Accord du conseil municipal pour approuver le compte-rendu de séance.

(7 présents - 8 votants : 8 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION)



OBJET : Décision Modificative n°1 – Budget 2022

Afin de régler la facture d'Enedis pour les travaux TBC pour la réhabilitation de l'ancienne école d'Apchat en logements communaux (Programme 162), il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opération 182 – Profilage chemins d'exploitation

Article 2315 – Immos en cours – Inst. Techn. - 3 000 €

Opération 162 – Réhabilitation ancienne école Apchat

Article 2313 – Immos en cours – Construction + 3 000 €

(7 présents - 8 votants : 8 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION)



OBJET : Subvention concours Salers

L'association Anim'Ardes va accueillir le concours départemental Salers le 07 août 2022.

À cette occasion, l'association sollicite une aide des communes qui peut se concrétiser par soit l'achat d'une cloche, soit l'attribution d'une subvention afin de pouvoir récompenser les éleveurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'octroi d'une subvention de 200 euros.

(7 présents - 8 votants : 7 POUR - 1 CONTRE (R. Sibille) - 0 ABSTENTION)



OBJET : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Vu l'avis favorable de Mme Claudine BARDIN-FLOIRAS, comptable public, en date du 18 mai 2022,

Que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local,

Considérant que le référentiel M57, instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes),

Qu'il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions,

Que ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,

Qu'ainsi :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, d'adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'approuver le devis des travaux pour l'éclairage du parking Mairie-Ancienne école Achat présenté par Monsieur le Maire.
- De confier la réalisation des travaux de fourniture et pose du matériel au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme.
- De verser le fonds de concours pour un montant de 3 000,48 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal relative à l'éclairage du parking Mairie-Ancienne école Achat.

(7 présents - 8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



QUESTIONS DIVERSES

- ➡ Acheter des tables de pique-nique et des poubelles
- ➡ Voir s'il est possible d'installer une borne incendie vers le hangar communal
- ➡ Re-compacter le chemin de Bel Air

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire a clôturé la séance à 22h00.

Le Maire,
Patrick PELISSIER

Le Secrétaire de Séance,
Françoise PELISSIER

Les Conseillers,

Christian BAFOIL	Cédric BOYER	
Thierry CHARBONNIER		Christian LASSAIGNE
Raymond SIBILLE		